

Décision

Générale

colonial

Décision n° 52-414-1931 mutations

n° 52-414-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 mai 1931

Numéro JO
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro
31 mai 1931

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant Roby (Georges), de la section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (catégorie « Ecritures »), désigné pour servir en activité hors cadres à la Côte française des Somalis, débarqué à Djibouti le 10 avril 1931, est chargé de la comptabilité et des écritures de l'hôpital intercolonial de Djibouti, en remplacement de l'adjudant Gigini, en instance de rapatriement. Il aura droit aux indemnités prévues au budget à compter du 1er mai 1931, date de la remise de service.